Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-10

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Opération « Boulodrome »
Validation du nouveau devis

Les travaux d'extension du boulodrome sont terminés.

Monsieur Le Maire propose de réaliser des travaux supplémentaires, résidant notamment à remplacer la toiture de la partie existante du boulodrome.

Le devis initial était de 32 478,19 € H.T. / 38 973,83 € T.T.C. Le nouveau devis global établi s'élève à 37 374,19 € H.T. / 44 849,03 € T.T.C. soit un coût supplémentaire de 4 896 € H.T. / 5 875,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

- **VALIDE** le nouveau devis établi par la société BATIBOIS pour des travaux supplémentaires sur la partie du boulodrome existante d'un montant de 37 374,19 € H.T. / 44 849,03 € T.T.C. et **AUTORISE** le Maire à le signer.

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL